

Objet : Candidature au Conseil de Surveillance

Madame, Monsieur,

Par la présente, je me porte candidat(e) à l'élection des membres du Conseil de Surveillance de la SCPI Affinités Pierre qui aura lieu au cours de l'Assemblée Générale courant Juin 2022.

Je déclare que les informations suivantes, conformément à l'article R. 214-144, II, du Code monétaire et financier, qui seront communiquées avec la convocation à l'Assemblée Générale Annuelle, sont exactes, et qu'au regard de ma capacité et de l'absence d'incompatibilité avec toute autre de mes activités, et connaissance prise des statuts de la SCPI, je peux être membre du Conseil de Surveillance.

Identification de l'associé candidat :

N° Associé du candidat :
Nombre de parts détenues par le candidat :

Si le candidat est une personne physique :

Nom :
Prénom(s) :
Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :
Numéro de téléphone :
Adresse e-mail :
Adresse postale :
.....

Si le candidat est une entité autre qu'une personne physique :

Dénomination :
Numéro RCS :

Les données à caractère personnel collectées sont nécessaires au respect d'obligations légales ou réglementaires et des procédures internes. Elles sont destinées exclusivement aux collaborateurs de Groupama Gan REIM. Elles pourront être communiquées, en cas de besoin, à l'AMF. Pour une information détaillée concernant vos données personnelles et l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter notre site internet ou vous adresser au RCCI / Délégué Relais à la Protection des Données à l'adresse contact.drpo@groupamaganreim.fr

Nom du représentant :

Prénom(s) du représentant :

Date de naissance du représentant (JJ/MM/AAAA) :

Numéro de téléphone du représentant :

Adresse e-mail du représentant :

Adresse postale de l'entité :

.....

Pièces à joindre au dossier :

Candidat personne physique	Candidat personne morale
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la copie de votre pièce d'identité en cours de validité (recto et verso) <input type="checkbox"/> la déclaration de non condamnation dûment complétée, datée et signée <input type="checkbox"/> Un CV incluant les références professionnelles et activités exercées au cours des cinq dernières années⁽¹⁾, ainsi que les mandats occupés en qualité de membre du conseil de surveillance d'un Fond de Placement Immobilier (FPI) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> un Kbis de moins de 3 mois⁽²⁾, <input type="checkbox"/> et, si le représentant indiqué plus haut n'est pas le dirigeant de l'entité figurant sur le Kbis, une copie de la délégation de pouvoir en vertu de laquelle le représentant a été mandaté par le dirigeant pour présenter la candidature de l'entité et représenter l'entité en cas d'élection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à

Le

Signature :

(1) Ces informations ont vocation à être publiées dans le prochain rapport annuel de la SCPI ; merci de les rédiger de manière synthétique et de la façon dont vous voudriez qu'elles apparaissent.

(2) Si l'entité ne dispose pas d'un Kbis, merci de prendre attache avec la Direction Juridique pour déterminer le document à produire.

Les données à caractère personnel collectées sont nécessaires au respect d'obligations légales ou réglementaires et des procédures internes. Elles sont destinées exclusivement aux collaborateurs de Groupama Gan REIM. Elles pourront être communiquées, en cas de besoin, à l'AMF. Pour une information détaillée concernant vos données personnelles et l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter notre site internet ou vous adresser au RCCI / Délégué Relais à la Protection des Données à l'adresse contact.drpo@groupamaganreim.fr

Déclaration sur l'honneur de non-condamnation

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom(s) :

Demeurant :

Né(e) le :

De nationalité :

Déclare sur l'honneur, conformément aux dispositions de l'article A.123-51 du Code de Commerce, n'avoir jamais fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire, soit d'exercer une activité commerciale, soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.

Fait à, le

Signature

Rappel de l'article L.123-5 du Code de Commerce :

(Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 art.3 Journal Officiel du 22 septembre 2000 en vigueur le 1^{er} janvier 2002)

Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est puni d'une amende de 4 500 euros et d'un emprisonnement de six mois.

Les dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article L.123-4 sont applicables dans les cas prévus au présent article.

Les données à caractère personnel collectées sont nécessaires au respect d'obligations légales ou réglementaires et des procédures internes. Elles sont destinées exclusivement aux collaborateurs de Groupama Gan REIM. Elles pourront être communiquées, en cas de besoin, à l'AMF. Pour une information détaillée concernant vos données personnelles et l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter notre site internet ou vous adresser au RCCI / Délégué Relais à la Protection des Données à l'adresse contact.drpo@groupamaganreim.fr